

# MRC PONTIAC OUTAOUAIS

## MÉMOIRE

*Projet d'implantation d'une ferme aquacole terrestre  
en recirculation intensive à Litchfield par Samonix inc.*

**Présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)**

Dossier 3211-15-021 | Audience publique tenue du 24 août au 24 décembre 2026

## **À l'attention de la commission d'enquête du BAPE**

Par le présent mémoire, la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pontiac souhaite exprimer un appui de principe au projet de ferme aquacole terrestre en recirculation intensive proposé par Samonix inc. sur son territoire, plus précisément dans la municipalité de Litchfield. Cet appui s'accompagne du souhait que le projet continue de faire l'objet d'une analyse environnementale rigoureuse et que les préoccupations exprimées par la population et les organismes du milieu soient prises en compte tout au long du processus.

La MRC est un gouvernement de proximité qui représente l'ensemble de sa population. À ce titre, elle cherche à concilier deux préoccupations qui, à ses yeux, vont de pair. D'une part, le soutien à un développement économique porteur pour la région et d'autre part, la protection du milieu de vie, de l'eau et des écosystèmes dont dépendent ses communautés. C'est dans cet esprit qu'elle soumet le présent mémoire.

## **Présentation de la MRC du Pontiac**

La MRC de Pontiac est située dans l'ouest de la région de l'Outaouais, le long de la rivière des Outaouais, qui forme une frontière naturelle avec l'Ontario. Elle compte une communauté fière, unie et soudée de 14 000 habitants qui vivent dans 18 municipalités reliées en grande partie par les routes provinciales 148, 301 et 303.

Ils partagent 14 000 km<sup>2</sup> d'une zone vaste et abondante. Riche de ses terres fertiles, de son patrimoine bâti, de sa diversité culturelle et de son formidable potentiel, cette région bilingue est déterminée à construire et à incarner une culture proactive du développement.

Cette culture est tournée vers l'avenir, tout en préservant et en promouvant son patrimoine naturel et culturel unique.

## **1. Un projet d'intérêt pour un territoire en quête de diversification**

Le Pontiac est un territoire vaste et rural, historiquement lié aux ressources naturelles, à l'agriculture et à la foresterie. La région a connu au fil des décennies des cycles économiques difficiles, marqués par le recul de certaines activités industrielles et par des fermetures d'installations qui soutenaient l'emploi local. Dans ce contexte, la MRC travaille depuis plusieurs années à une diversification économique durable, notamment à travers la démarche [Vision Pontiac 2030](#), qui vise à redéfinir l'avenir socioéconomique des communautés du Pontiac.

Le projet de Samonix inc. s'inscrit dans cette orientation. Selon la documentation déposée au dossier, il estime une production pouvant atteindre 12 000 tonnes métriques de saumon par année, représente un investissement d'environ 300 millions de dollars américains, pourrait générer jusqu'à 100 emplois permanents et vise une mise en service en 2029 pour une première récolte en 2031. Au-delà de son ampleur, ce projet a le potentiel de repositionner le Pontiac dans une économie de production alimentaire moderne et tournée vers les marchés de proximité. La MRC y voit une occasion de diversification qu'elle juge digne d'intérêt.

## **2. Une cohérence avec les outils de planification de la MRC**

La municipalité de Litchfield a délivré un certificat de conformité attestant que le projet respecte les règlements d'urbanisme applicables sur son territoire (voir le *Certificat de conformité de Litchfield*, en pièce jointe). La MRC a par ailleurs adopté la résolution d'appui C.M.2024-06-34 (en pièce jointe).

Ces gestes ne se substituent ni à l'analyse environnementale menée par les autorités compétentes ni au présent processus public du BAPE. Ils démontrent toutefois que, du point de vue de l'aménagement régional, le projet a été dûment évalué au regard des outils de planification du territoire. Le schéma d'aménagement révisé reconnaît l'importance de consolider la vocation des secteurs présentant un potentiel et de permettre une diversification des activités dans le respect de l'aménagement du territoire. Dans cette perspective, le projet peut être compris comme une diversification des usages productifs, à forte valeur ajoutée, en milieu contrôlé.

## **3. La requalification d'un site à vocation industrielle**

Le projet est proposé sur un site déjà marqué par une vocation industrielle. Pour la MRC, cet élément est significatif. La requalification de sites déjà transformés constitue une approche cohérente avec un développement durable : elle concentre les nouvelles activités économiques sur des emplacements existants plutôt que d'exercer une pression sur des milieux naturels intacts. Dans un territoire qui a connu la fermeture de grandes installations et la perte d'emplois structurants, cette requalification s'inscrit dans une volonté régionale de reconstruire des bases économiques à partir des actifs du territoire.

#### **4. Des retombées économiques attendues**

La MRC considère que le projet pourrait générer des retombées économiques importantes pour la région, notamment par :

- la création de près d'une centaine d'emplois directs et indirects;
- l'attraction de nouvelles compétences techniques;
- la diversification de la base économique régionale;
- la valorisation d'un ancien site industriel;
- le développement de liens avec des fournisseurs locaux et régionaux;
- une contribution à la sécurité alimentaire locale, régionale et nationale.

Dans une région rurale qui doit constamment travailler à retenir sa population et à maintenir ses services de proximité, la création d'emplois durables représente un enjeu central. La chambre de commerce du Pontiac et l'UPA Pontiac ont d'ailleurs transmis des lettres de soutien au projet (voir les documents en pièces jointes).

La MRC estime néanmoins que ces retombées, pour être pleinement au rendez-vous, devront s'appuyer sur des engagements concrets en matière d'emploi et d'approvisionnement locaux, un aspect que l'étude d'impact et le suivi devraient documenter.

#### **5. Une contribution potentielle à la production alimentaire locale**

La production alimentaire locale et régionale est devenue un enjeu stratégique. Les chaînes d'approvisionnement internationales sont plus fragiles qu'auparavant, et les consommateurs accordent une importance croissante à la provenance, à la traçabilité et à l'empreinte environnementale des aliments.

Un projet d'aquaculture terrestre situé près des grands marchés du Québec, de l'Ontario et du nord-est de l'Amérique du Nord présente à cet égard un intérêt réel, en réduisant la dépendance aux importations et au transport sur de longues distances. La MRC voit dans cette dimension une façon d'inscrire le Pontiac dans une chaîne de valeur alimentaire moderne.

## **6. Préoccupations environnementales**

La MRC reconnaît qu'un projet de cette ampleur suscite des questions légitimes en matière environnementale. Des citoyens, des groupes et des organismes du milieu ont exprimé des préoccupations qui témoignent de l'attachement de la population à son milieu de vie. La MRC est confiante que le promoteur et les autorités compétentes sauront y répondre dans le cadre du présent exercice, et elle souhaite porter à l'attention de la commission les éléments qui lui apparaissent les plus sensibles pour ses communautés.

### **La qualité de l'eau et les rejets à l'effluent**

Le projet prévoit un prélèvement d'eau dans la rivière des Outaouais, estimé entre 2 300 et 4 000 m<sup>3</sup> par jour pour les besoins des procédés de la ferme aquacole, ainsi que le rejet d'un effluent traité. La MRC porte de l'intérêt aux méthodes retenues pour traiter les contaminants susceptibles de s'y trouver, notamment les composés azotés, le phosphore, les matières en suspension et les résidus d'aliments, de même qu'au traitement du chlorure de sodium avant le rejet dans un milieu d'eau douce. Des explications claires sur ces aspects seront accueillies favorablement par la population.

### **La protection de l'eau potable**

Plusieurs municipalités s'approvisionnent en eau potable dans la rivière des Outaouais. La MRC accorde une grande importance à la protection de ces sources et sait que cet enjeu fait partie de ceux qu'aborde l'étude d'impact. Elle est d'avis qu'un suivi de la qualité de l'eau contribuerait à rassurer les communautés situées en aval.

### **La faune, la flore et les espèces à statut particulier**

Le tronçon de la rivière visé abrite des espèces à statut particulier, dont l'obovarie olivâtre, le chevalier de rivière, le pygargue à tête blanche et la tortue géographique. La MRC souhaite que les effets du projet sur ces espèces et leurs habitats soient pris en compte et que les mesures d'atténuation appropriées soient présentées.

### **Les effets cumulatifs**

La rivière des Outaouais reçoit déjà des apports de diverses sources, notamment les sels de déglacage utilisés l'hiver sur les routes. La MRC estime qu'il est important que les effets cumulatifs des rejets du projet soient examinés en tenant compte des conditions propres au secteur.

### **Les mesures d'urgence**

Comme pour tout projet de cette nature, la MRC voit d'un bon œil qu'un plan de mesures d'urgence soit élaboré en lien avec les autorités municipales de sécurité civile, de manière à répondre aux situations imprévues et à informer au besoin les résidents concernés.

### **La gestion et la valorisation des boues hors site**

Selon la documentation du promoteur, les boues générées par les systèmes de traitement seraient déshydratées, entreposées dans des conteneurs et valorisées hors site plutôt que rejetées dans la rivière. La MRC accueille favorablement cette approche et souhaite qu'elle soit maintenue dans les engagements du projet. Elle croit par ailleurs qu'il serait prudent de prévoir une solution de rechange pour l'entreposage advenant une interruption temporaire du service de valorisation.

### **La transparence et l'accès aux données**

La MRC appuie l'idée que les données relatives à l'eau prélevée et rejetée soient rendues accessibles au public. Un dialogue ouvert avec le milieu, tout au long du projet, contribuera à la confiance de la population et à l'acceptabilité sociale du projet.

## **7. Les attentes de la MRC**

Dans le prolongement de ces préoccupations, la MRC forme quelques souhaits, qu'elle soumet dans un esprit de collaboration avec le promoteur et les autorités compétentes :

- que les préoccupations énoncées à la section 6 trouvent réponse dans le cadre des recommandations du BAPE;
- que les analyses tiennent compte des conditions propres au site et de son environnement;
- qu'un programme de surveillance et de suivi environnemental soit prévu et que ses résultats soient rendus accessibles;
- qu'un dialogue continu soit maintenu avec la communauté tout au long du projet;
- que les retombées locales soient favorisées, notamment en matière d'emploi, de formation et d'approvisionnement régional.

## **Conclusion**

La MRC de Pontiac appuie le principe du projet de Samonix inc. Elle y voit un potentiel réel de diversification économique, de création d'emplois, de requalification d'un site industriel et de production alimentaire locale. Cet appui n'est toutefois ni inconditionnel ni aveugle. Pour la MRC, il repose sur la conviction qu'un projet économique porteur et une exigence environnementale rigoureuse ne s'opposent pas, mais se conjuguent.

La MRC souhaite que le processus du BAPE permette de clarifier les éléments soulevés et que les engagements du promoteur soient clairement documentés et suivis.

Le Pontiac a besoin de projets capables de créer de la valeur durablement, dans le respect de son territoire, de l'eau et des communautés qui l'habitent. Dans ces conditions, la MRC estime que le projet de Samonix inc. peut prendre place dans l'avenir de la région.

---

Jane Toller  
Préfète de la MRC de Pontiac

